

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
" " " six mois - 14 " "
" " " un an - 25 " "

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAYAS LAFFITE-BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 1^{er} FÉVRIER 1868.

LA LOI SUR LA PRESSE

Le Corps législatif poursuit la discussion de cette loi, loi de liberté, dit-on, promise il y a un an, puis retardée, remaniée par nous ne savons quelles influences ennemies.

Plusieurs orateurs éminents sont venus prendre part à cette discussion et parmi eux MM. Pelletan, Thiers, Pinard, Jules Favre, etc.

Il nous est interdit d'apprécier ces débats. C'est notre sort que l'on discute, c'est l'avenir de la presse, ce sont les tendances de la presse et nous ne pouvons donner un merci aux hommes qui nous défendent avec tant de talent et de conviction ; nous ne pouvons exprimer notre pensée à ceux qui nous attaquent parfois avec tant d'aigreur et d'injustice.

Mais si la sévérité d'une législation récente, nous impose des bornes aussi restreintes, nous pouvons discuter la loi elle-même : nous le ferons, car les questions de presse ne sont pas seulement du domaine des journalistes, des hommes du bâtiment, elles intéressent surtout le public.

C'est par la presse que l'opinion s'affirme devant le pouvoir ; c'est la presse qui discute toutes les questions d'où dépend l'avenir du pays ; c'est elle qui éclaire les uns, stimule les autres ; et une sage liberté d'écrire est une des conditions de la prospérité publique.

Mais cette discussion, nous la ferons au point de vue de la province ; nous réclamerons encore et toujours pour nos modestes mais utiles journaux la justice qui leur est due. Nous avons l'espoir d'être écouté, car de tous les points de la France les mêmes réclamations se font jour avec une unanimité incontestable.

J. REBOUX.

Le Journal de Paris a trouvé un moyen de résumer les débats des Chambres sans encourir la sévérité des lois. Il emprunte aux journaux de Londres les télégrammes qu'ils publient et les reproduit en anglais.

Voici donc en anglais ce qu'il est défendu de dire en français :

Paris, Jan. 28, Evening.

The discussion on the Army Bill was continued in the Senate to-day.

Admiral Willaumez delivered a patriotic speech, which was received with applause.

M. Michel Chevalier spoke in favour of universal peace, which he considered probable in the future.

The Minister of War pointed out the advantages of the Bill, stating that it would place France in a position in which she would be secured from all eventualities.

The Bill was passed by 128 votes to 1. (Reuter's Telegrams).

Le Rapport de la Chambre Consultative de Tourcoing.

Nous avons publié il y a huit jours le rapport de la Chambre consultative de Tourcoing.

Ce document est véritablement remarquable ; il est plein de faits et de considérations justes, puissantes en arguments, et saisissant par ses démonstrations. On y sent la main bien connue d'un maître.

Nous aurons plus d'une occasion d'y re-

venir, et nous y puiserons souvent pour notre propre compte.

Nous regrettons de ne pouvoir lui adresser nos louanges sans aucune restriction, mais nous devons faire remarquer que la Chambre consultative de Tourcoing se sépare sur un point essentiel de la Chambre consultative de Roubaix, et aussi de la Chambre de commerce de Lille. Elle ne demande pas, comme ces deux chambres, que le traité de commerce soit dénoncé, ni que la France reprenne sa liberté d'action. Elle se contente de réclamer quelques pour cent de plus de protection, et la substitution du droit spécifique au droit ad valorem.

Les souffrances de Tourcoing proviennent principalement par contre-coup des souffrances de Roubaix, car nous ne pensons pas être contredit en disant que, à part quelques industries qui lui sont propres et qui sont peu importantes comme chiffre, Tourcoing vit surtout de Roubaix, et que sans nous son industrie n'aurait jamais acquis un semblable développement. Quel bénéfice peut-elle avoir à cette divergence de vues sur nos intérêts communs ? et pourquoi juge-t-elle que ces légers changements suffiront à notre salut, alors que notre Chambre consultative, qui connaît sans doute un peu mieux ce qu'il nous faut, en juge autrement ?

Sans doute, Tourcoing est parfaitement libre dans ses opinions, et nous ne lui contestons pas le droit d'être en désaccord avec nous, si ses convenances particulières lui paraissent l'exiger, mais dans cette occasion le désaccord est regrettable à tous les points de vue. Nous voudrions ne pas supposer qu'elle a ainsi agi dans cet ancien esprit de jalousie et de rivalité que nous avons cherché à éteindre au prix de nombreux sacrifices. Notre dernière administration municipale a même été jusqu'à risquer sa popularité pour satisfaire son désir immodéré de plaire à Tourcoing de toutes les manières, et il serait à déplorer que Roubaix ne tirât point de ces tentatives de conciliation de meilleurs résultats.

Il est vrai que nous ne sommes pas bien en cour, et qu'on trouve dans les régions administratives et gouvernementales que nous avons trop notre franc parler, et que nous nous plaignons un peu trop haut de notre ruine et de nos misères, ce qui est tout à fait contraire au décorum introduit en France depuis une quinzaine d'années.

Tourcoing veut sans doute être notée comme une ville bien sage, et prouver ainsi qu'elle s'éloigne autant que possible de ses turbulents voisins, et que sa manière de voir n'a rien de commun avec la nôtre. Ce sentiment, si nous ne nous trompons, avait déjà percé dans les discours adressés à l'Empereur au mois d'août dernier, et cette tendance paraît s'accroître de plus en plus. Nous ne pouvons rien obtenir quand nos voisins nous contrecarrent, et cela est arrivé en maintes circonstances récentes que nous n'avons pas besoin de rappeler.

C'est évidemment un excellent moyen pour s'attirer les bonnes grâces de l'administration, et cela expliquerait la pluie de faveurs qui ne cesse de tomber à Tourcoing, pendant que Roubaix a toutes les peines du monde à se garantir de la sécheresse.

Seulement, est-ce de la vraie confraternité, et une bonne manière d'entendre la défense des intérêts communs ?

Nous voudrions ne pas avoir à faire ces observations à propos du rapport de la Chambre consultative que nous trouvons

si remarquable ; et nous nous garderions bien d'entretenir le public de ces dissentiments, si nous ne pensions pas que le gouvernement saura bien s'en rendre compte à la lecture de ces divers documents, que nous en parlions ou non. Mais nous sommes beaucoup à Roubaix, qui avons ces choses-là sur le cœur depuis quelque temps, et nous saisissons la première occasion pour les exprimer franchement.

J. REBOUX.

LE TRAITÉ DE COMMERCE ET LES LIBRE-ÉCHANGISTES

En 1858, lorsque j'étais à la tête des journaux le *Constitutionnel* et le *Pays*, j'eus l'idée de donner en prime aux abonnés l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*. Cet ouvrage n'était pas encore fini, et je dus conférer avec M. Thiers sur l'époque probable où cette œuvre serait achevée. Je lui exprimai, à cette occasion, la surprise que m'avait fait éprouver la partie de son ouvrage relative au commerce et à l'industrie sous le premier Empire ; j'y avais remarqué des mentions de prospérité en contradiction avec l'état fâcheux du commerce, de la marine et de l'industrie : « J'ai puisé aux sources officielles », me répondit M. Thiers.

Ces paroles me sont revenues à la pensée en voyant les documents officiels constater et acclamer les résultats du traité de commerce et affirmer qu'il a contribué à l'accroissement des affaires. Il est certain que si on laissait, sans protestation, s'accréditer cette opinion, un historien du second empire puiserait, à son tour, aux sources officielles, et principalement dans les exposés de la situation de l'Empire.

Ces documents ne sont pas facilement compréhensibles par le vulgaire ; reproduits par tous les organes de la publicité, ils ont une grande notoriété ; les discuter dans un journal ne peut avoir sur l'opinion publique qu'un effet nécessairement médiocre. Il est donc préférable de concentrer la discussion sur les faits qui se produisent journellement, sur les démentis que ces faits donnent aux documents, pour combattre les théories qui ont servi si longtemps à altérer l'opinion publique.

Ces théories ont exercé une puissante séduction sur les esprits, qu'on exaltait, en soutenant que, par les échanges, les peuples marchaient à la moralisation, à la fraternité. Ce qui rendait ces théories plus dangereuses, c'est le caractère, la sincérité, le talent des hommes qui ont pris en main la défense du libre-échange et qui vulgarisent ces doctrines.

Au premier rang, on rencontre M. Michel Chevalier. Imbu, dès avant 1830, des théories du libre-échange, il a vécu de cette opinion ; elle est devenue une conviction si intime, qu'il y a sacrifié sa fortune comme propriétaire de manufactures de draps dans l'Hérault. Le succès politique de cet économiste, la haute position qu'il occupe au *Journal des Débats*, devaient entraîner dans la voie de ses théories des esprits élevés, des hommes de talent.

C'est ce qui est arrivé, et à sa suite sont venus MM. Baudrillard et Léon Say, et d'autres encore. Ce succès de M. Michel Chevalier n'était pas le seul attrait qui attachait ces hommes aux théories libre-échangistes. D'autres avaient trouvé la gloire en affirmant les bienfaits de la liberté des échanges. Turgot était une grande figure qui servait de phare aux jeunes imaginations ; aussi M. Baudrillard, à l'âge de vingt-deux ans, obtenait-il de l'Académie un prix en exaltant les idées, le caractère et le talent de ce ministre économiste.

Voilà par quel enchaînement de circonstances les doctrines du libre-échange ont fait leur chemin dans l'opinion, sans avoir jamais convaincu ni les praticiens, ni les véritables hommes d'Etat. Il est venu un moment où le gouvernement de la France a appartenu à des rêveurs, à des avocats, et le libre-échange a triomphé.

Les hommes pratiques, les hommes d'Etat que l'expérience avait instruits,

avant de lancer leur pays dans une aventure aussi dangereuse, auraient approfondi les causes qui ont fait la révolution de 1789, et ils auraient discerné que la réforme commerciale inaugurée dans le traité de commerce fait avec l'Angleterre en 1786, avait accru le mal dans une très-grande proportion. Ces hommes, guidés par la sagesse que donne l'expérience, se seraient bien gardés de renouveler une épreuve si funeste et qui pouvait être si dangereuse pour un gouvernement nouvellement fondé.

Les avocats, les fonctionnaires, les journalistes, et enfin les financiers, que l'imagination emporte, ne se sont pas arrêtés aux mêmes considérations ; ils ont pensé que le traité de 1786 avait été mal fait ; son insuccès, d'après eux, tenait à cette cause, ils en concluaient qu'un traité mieux fait, amènerait la prospérité. Les progrès de notre industrie, la puissance des capitaux qui avait semblé si grande de 1852 à 1856, avant la réaction financière, avaient causé ces illusions, et, de la meilleure foi du monde, ils ont consommé l'œuvre que les saines notions de l'industrie, du commerce et de la politique condamnent souverainement.

Le temps est venu où les économistes qui ont fait le mal doivent justifier leurs actes. S'ils se sont trompés, ils doivent loyalement le reconnaître et se dévouer à l'œuvre réparatrice avec l'ardeur qu'ils ont déployée pour accomplir ce qu'ils croyaient utile au pays.

Il faut donc laisser de côté les errements actuels, il faut chasser de la polémique ces lieux communs et sans fondement du renchérissement des objets de consommation et des denrées. En présence d'une cherté qui croît avec la liberté des échanges, il n'est pas judicieux de persister dans une augmentation que les faits démentent si énergiquement. Il faut prendre la situation pour ce qu'elle est, et s'efforcer de faire la lumière ; que l'amour du bien public seulement anime les uns et les autres ; que les écrivains, par un sentiment exagéré de leur dignité, n'accordent pas aux questions économiques le caractère qui s'attache aux questions politiques.

Quand il s'agit d'apprécier des faits, doit-on se montrer rigide dans ses opinions ? Evidemment, non. Les écrivains qui ont combattu pour le libre-échange, en modifiant leur croyance sur les bienfaits présumés du système, ne doivent pas craindre d'encourir les reproches d'inconséquence qu'entraînent les changements d'opinion en matière politique. Cette appréhension, nul ne doit l'avoir quand il s'agit de questions économiques ; ici, la matière domine, les faits commandent, et il y aurait de la puérilité à ne vouloir pas s'être trompé.

Cela dit, je viens au traité de commerce.

§

Si les idées libre-échangistes ont été chez certains hommes, comme MM. Michel Chevalier et Pécier, une opinion née sous l'empire d'effervescences et d'excitations de jeunesse, elles étaient devenues une conviction avec le temps et l'étude. Aussi ces novateurs saisissaient-ils avec empressement les faits accidentels qui semblaient justifier leurs opinions. Je me souviens qu'en 1854, la prospérité avait été si rapide et si grande, les besoins étaient si considérables pour les chemins de fer, que le prix de la tonne de rails monta à environ 400 fr. Et encore, même à ce prix, les Compagnies n'obtenaient pas les quantités qui leur étaient nécessaires.

Certaines Compagnies voyaient leurs travaux entravés, les rails manquaient. Ce résultat ne pouvait surprendre. La consommation subitement accrue était si importante, que les établissements métallurgiques existants n'y purent suffire ; ils n'étaient pas outillés en conséquence. Mais déjà l'accroissement des richesses mobilières, le concours des capitaux pour l'industrie, permettaient de tout améliorer, de tout développer.

De cette époque datent en effet de nouveaux efforts ; la création de haut-fourneaux en grand nombre. Les établissements métallurgiques se multipliaient ; la mise en valeur des richesses minéralogiques de la France s'effectuait de toutes parts ; mais il fallait donner à tous ces éléments d'activité le temps de se déve-

lopper. On ne sut pas attendre, parce qu'on ne sut pas juger avec exactitude un état de choses qui n'était que temporaire.

Dans leur ardeur, les novateurs signalèrent notre insuffisance à satisfaire nos besoins comme une infériorité incurable, et les hauts prix qui en résultaient pour les grands travaux, comme un malheur.

Plus tard, les mêmes réflexions seront faites pour les paquebots transatlantiques. L'infériorité de nos chantiers sera signalée comme une cause d'affaiblissement relatif de la France. Enfin, chaque circonstance sera saisie avec empressement pour montrer les prétendus dangers du système protectionniste.

Les novateurs, en poussant par tous les moyens à la conclusion ou traité de commerce, n'ont pas compris le caractère politique de l'acte qu'ils poursuivaient. Ils n'ont pas remarqué les conséquences qu'aurait un insuccès, ni les graves embarras qui en résulteraient pour un gouvernement récemment établi. Ils ne se sont pas aperçus qu'ils allaient donner un drapau aux partis, et que la faculté de dénoncer le traité après une épreuve de dix années, serait le terrain où s'engagerait une dangereuse bataille.

Ces réflexions ne leur sont pas venues parce qu'ils rêvaient, par le traité de commerce, une si grande prospérité pour la France, qu'ils ne pensaient pas que le renouvellement du traité pût faire doute. Maintenant, ne craignent-ils pas de s'être trompés lorsqu'ils attendent de toutes parts des protestations dont l'énergie jette la perturbation dans les esprits.

Ce qu'il était facile de prévoir arrive, et les élections au Corps législatif se font au nom du système protectionniste. Deux candidats sont en présence dans le département du Nord, M. des Rotours et M. Legrand. Or, tous les deux sollicitent les suffrages des électeurs en se faisant les apologistes du système protecteur.

Si M. Legrand exprimait sur le système protecteur une opinion réfléchie, nous n'aurions pas balancé à le préférer ; mais lorsque nos souvenirs rappellent ses ardens et persévérants efforts en faveur du libre-échange, on ne peut voir dans la brusque transformation de ses idées économiques qu'une œuvre de parti. M. des Rotours demandant la réforme du traité de commerce, non plus comme une œuvre d'opposition mais uniquement dans l'intérêt commercial de la France, semble avoir plus de chance de faire triompher le système protectionniste. Voilà ce qui a déterminé la préférence que nous lui avons accordée.

(Presse)

J. MIRÈS.

LES CAUSES de la Crise Industrielle

Dans un article publié par un de nos confrères de la presse parisienne, M. Théodore Duret examine les causes de la crise industrielle. D'après lui, le traité de commerce n'est nullement responsable de la situation actuelle, et il se déclare partisan de la liberté des échanges.

Notre excellent confrère nous permettra d'examiner ses appréciations, et comme ses opinions sont l'expression libre de sa pensée, comme le *Globe* n'appartient pas à la presse officielle, nous nous faisons un devoir d'apporter dans la discussion toute la modération conciliable avec nos convictions.

Il est donc bien entendu qu'entre le *Globe* et nous, il y a seulement divergence d'opinions sur un point fort grave de l'économie sociale, mais nous ne classons pas ce nouvel organe parmi les satisfaisants. Ceci dit, entrons en matière :

Le *Globe* reconnaît parfaitement que nous traversons une crise grave, et n'imagine pas certains optimistes, il ajoute qu'elle « a tous les caractères d'une véritable atonie, d'une détonne générale, d'un manque de ressort ; » d'accord sur ce point, nous différons sur sa cause, ou plutôt notre confrère indique seulement une des causes, et en omet une qu'il importe de décrire.

Le malaise est général, dit-on, il atteint aussi bien l'Angleterre que la France, mais on oublie que les manufactures anglaises ressentent les effets de la spéculation.